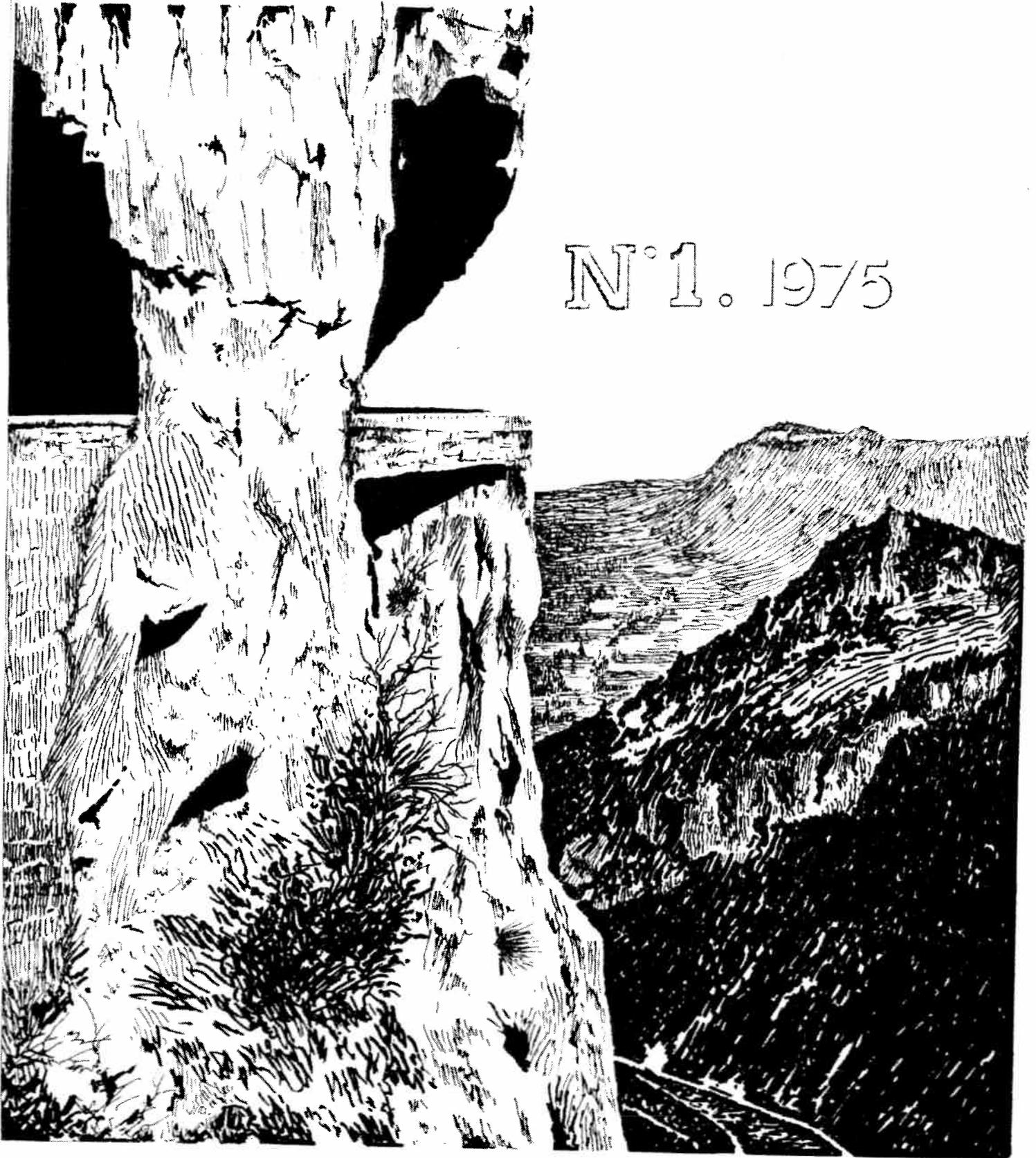


association universitaire d'études drômoises

N°1. 1975



M. Joux et M. Gradellet

(
(S.A. CROUZET)
(

A/ (1) Monsieur JULLIEN-DAVIN se présente comme un valentinois d'origine, ex-élève de l'École élémentaire laïque du Calvaire, puis de l'E.P.S. de garçons, et satisfait de prendre contact avec un milieu d'enseignants. Chacun sait à VALENCE qu'il a fait une brillante carrière (2), depuis des débuts modestes, jusqu'en 1937 où le groupe CROUZET emploie en France 4 238 hommes et femmes, et en 1974, 6 275 personnes en comptant les filiales étrangères. Expansion considérable, donc.

Après la projection de films courts sur l'organisation et les productions de S.A. CROUZET, pour en montrer la variété et la qualité, Monsieur JULLIEN DAVIN présente :

I/ L'HISTORIQUE de la firme dont il est le Président Directeur Général.

1921 : Fondation par Edouard CROUZET et deux autres ouvriers de la Boulonnerie Calibrée de Valence, d'un petit atelier de mécanique générale qui produit de plus en plus des pièces pour machines textiles, industrie alors florissante en Drôme-Ardèche.

fin 1932 : 100 employés. Acquisition d'une Usine à BOURG LES VALENCE

1933 : Crise dans le moulinage et chez CROUZET : 80 employés licenciés

1935-1936 : Reprise d'activité. CROUZET devient sous-traitant de MICHELIN

1937 : Edouard CROUZET meurt brusquement. L'affaire continue.

1938 : Construction de machines outils spéciales pour établissements militaires (La Cartoucherie de VALENCE)

1939 : Cette orientation s'accentue. Création d'un premier bureau d'études. La "Société à responsabilité limitée CROUZET" emploie 150 personnes.

1940-1941 : L'affaire se survit péniblement. 130 personnes licenciées.

1942 : Avec le concours d'une équipe lip, elle se lance dans la mécanique horlogère, fabrique une excellente machine, mais se heurte à la concurrence d'une autre firme appuyée par les Pouvoirs publics.

août 1944 : L'atelier de l'avenue de l'École Normale est détruit par l'explosion d'un wagon de nitro-glycérine en gare de VALENCE. Le travail reprend rue Jean-Jacques Pousseau.

1945-1947 : Travail en sous-traitance pour plusieurs grosses firmes. Et l'usine se lance dans la mécanique horlogère, les appareils de navigation aérienne, la machine outil. Mais graves difficultés financières du fait de ce rééquipement.

1948 : La vente à des organisations suisses, pour 40 millions, d'un brevet pour une nouvelle machine horlogère permet de payer les dettes et d'acquérir un matériel moderne.

1955 : Création de la filiale CROUZET-MILAN

(1) Ce point A est rédigé surtout avec l'aide des notes communiquées par Monsieur JULLIEN DAVIN

(2) que la presse régionale -le 4 janvier- a présenté à l'occasion de sa récente promotion comme officier dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

- 1960 : Installation dans la grande usine neuve de la route d'Alixan (autour de laquelle s'étendra la ZUP NORD)
- 1964 : Effectif : 2 153 personnes, dont 1 000 pour la Division "Aéro-Spatial"
- 1966 : Une deuxième division créée : "Les Composants d'automatismes". La Société devient une "Société Anonyme", sans appel à des capitaux étrangers.
- 1969 : Les actions sont introduites en Bourse, avec grand succès
- 1974 : Le Groupe CROUZET, avec ses filiales en France et à l'Étranger, emploie 6 275 personnes et son chiffre d'affaires est voisin de 500 millions (cf. 7,5 millions en 1953).

II/ STRUCTURE ET SECTEURS D'ACTIVITES : Le siège social est à PARIS et la direction générale à VALENCE, route d'Alixan

- Trois divisions : -Services généraux et administratifs
(1) -Crouzet automatismes (ex : minirupteurs, micromoteurs...)
-Aéro-Spatial et systèmes dont Spatial engins, marine océanologie, etc...

Cette variété et cette haute technicité sont conformes à l'objet de la S.A. défini au titre Premier, article 2 des statuts dont voici l'essentiel :

- l'exploitation d'ateliers de mécanique de précision
- la fabrication, l'achat et la vente de tous moteurs
- l'étude et l'exploitation de toutes inventions relatives à tous appareils de propulsion et de locomotion terrestre, maritime, aérienne, spatiale...
- la fabrication de tous appareils et instruments dans tous domaines et notamment... optiques, électriques et électroniques, de l'automatisme et des plastiques
- l'étude, l'achat, l'exploitation ou la cession de tous brevets, licences...
- et généralement toutes entreprises ou opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus...

Le Groupe CROUZET compte à :

a/	-VALENCE et GRANGES LES VALENCE . . .	2 855 salariés
	-CREST	209 salariés
	-VOIRON	28 salariés
	-ALES	432 salariés

- b/ trois filiales françaises :
- S.F.M.I. (moteurs à induction) à ASNIERES
 - SAFARE CROUZET à NICE à NICE
 - BADIN CROUZET à TOUSSUS LE NOBLE
(équipements pour aviation civile et militaire)

- c/ dix filiales étrangères : trois en ITALIE, une en SUISSE, une en ANGLETERRE, PAYS-BAS, ALLEMAGNE FEDERALE, BELGIQUE, ESPAGNE, PORTUGAL

CROUZET FRANCE possède une part importante de leurs actions. Elles commercialisent les produits de ses "divisions". Quelques-unes (Italie, Espagne, Angleterre) sont dotées d'usines propres. Toutes travaillent en liaison et coordination avec les Services de direction générale de VALENCE.

(1) Les assistants à l'exposé ont reçu un exemplaire du rapport annuel 1973 où ils ont pu trouver beaucoup de précisions.

En Allemagne, Suisse, Israël, au Liban, au Pakistan, en Inde, Australie, Afrique du Sud on utilise des appareils CROUZET (par exemple des systèmes de complexes de navigation).

L'Usine de VALENCE LE MOUT occupe, avec celle d'ALES, la plus grande surface de terrain. Une autre usine ultra-moderne sera construite non loin de là, chemin de Triffaut, pour 660 personnes, dont environ la moitié transférées de l'usine mère, qui sera ainsi décongestionnée(1)

Voilà donc une entreprise à l'origine locale et très modeste, devenue nationale et européenne, à l'organisation complexe. Entreprise à haute consommation de "matière grise", utilisant des matériaux de faible poids et grande valeur, étrangers au milieu local environnant - du type de ces industries "propres", qui peuvent se développer, quand elles sont bien gérées, dans une région, telle la nôtre, où les grandes implantations industrielles sont rares et récentes, et fondées sur les facilités de transports, et de recrutement de la main-d'oeuvre.

L'expansion a été financée grâce à :

- la réputation des produits CROUZET (les Bureaux d'études y sont animés par des ingénieurs sortis des plus grandes écoles)
- la mise à la disposition de l'entreprise des résultats secrets de 1948 à 1968 et la plus grande partie de ceux réalisés de 1969 à 1973
- des emprunts à long et moyen termes
- l'incorporation de réserves et l'appel à l'épargne publique depuis 1969

Le même Président Directeur Général est en poste depuis le début de la deuxième guerre mondiale, assisté d'un directeur général et d'un Comité formé de neuf cadres supérieurs.

Monsieur JULLIEN DAVIN affirme que l'expansion continue est nécessaire à la rentabilité de l'entreprise, obligée de produire des équipements de haute qualité, et d'exporter pour financer les achats extérieurs.

III/ LE PERSONNEL : L'objectif rentabilité pour les actionnaires n'est pas le seul. Avec la même force, Monsieur JULLIEN DAVIN affirme : "tout sera fait pour assurer le plein emploi de la main-d'oeuvre et l'amélioration de ses conditions d'existence"

L'entreprise CROUZET est connue pour offrir à son personnel les avantages professionnels et sociaux importants, et ayant parfois précédé les obligations légales.

- 1/ Structure des effectifs :
- 2,1 % d'ingénieurs et cadres
 - 20,2 % de techniciens et agents de maîtrise
 - 15,1 % d'employés
 - 15,3 % d'ouvriers professionnels
 - 47,3 % de manoeuvres et travailleurs à domicile

2/ Avantages professionnels. Voici les principaux :

- salaires mensualisés dont aucun au-dessous de 1 435 F. (temps complet)
- nombreuses primes

(1) voir des précisions intéressantes sur cette usine projetée dans le Dauphiné Libéré du 22 octobre 1971 (article de A. ROUY)

- horaires hebdomadaires de 40 h 30, avec une pause de 15 minutes par jour
- pré-retraite à 60 ou 64 ans (conditions différentes pour les hommes et les femmes, et selon l'ancienneté, calculée à 75 % sur la base du dernier salaire, assortie de plusieurs primes et donnant droit aux avantages sociaux "CROUZET")
- la formation du personnel a été un souci constant, et confiée à des cadres de haut niveau ou à de grandes écoles. Des cours intérieurs sont destinés au personnel (ex : à ALES où il fallait reconverter des ouvriers issus d'autres industries). En 1974, la formation interne a concerné 409 personnes, et la formation externe 281.
- après les ordonnances 1967 et 1968, un contrat de participation a été signé, créant une Réserve de fonds spéciale, gérée par le Comité d'Entreprise, et calculée en fonction des bénéficiaires et au prorata des salaires.

Entre 4 468 salariés, sont partagés :

30 % de la réserve sous forme de comptes bloqués pour 5 ans et portant intérêt

70 % de la réserve : 64 821 coupures d'actions -de 10 F.- de la S.A. CROUZET, pouvant être échangées en Bourse

3/ Avantages sociaux : Ils sont très nombreux et divers, entre autres : primes familiales, assurances maladie, invalidité, décès, responsabilité civile, prises en charge par la Société; Une mutuelle à cotisation gratuite; une Coopérative d'achats gérée par le Personnel (rue des Moulins, VALENCE dans un local appartenant à la Société); congés supplémentaires rémunérés dans un congé de maternité prolongé de 4 semaines et rémunéré à 50 %; Service Social assuré par deux assistantes sociales et cinq infirmières, financement de maisons de retraite, colonies de vacances, mercredis de neige; cours de coupe et cuisine...

Les Cadres ont droit à des avantages supplémentaires.

4/ Activités socio-culturelles d'organisation des loisirs (à VALENCE) :

- une Bibliothèque de 5 000 volumes (0,20 F. par livre prêté et par quinzaine)
- une discothèque de 1 000 disques (avec prêts)
- des clubs très variés. En dehors de celui des Retraités, il existe : 21 clubs sportifs, des clubs de jeux, philatélie, photo..., d'arts plastiques et dramatiques, de voyages et culture, et même un club, qui ne se veut pas "savant", et se donne pour objet "l'information", de 30 archéologues qui se tiennent en rapport avec des professeurs réputés et la Direction de la Circonscription du Sud-Est. Il a participé à des fouilles en Drôme-Ardèche, et organisera en 1975, une rencontre de 60 Préhistoriens du Sud-Est.

-Un tableau plus complet de ces avantages professionnels, sociaux culturels est contenu dans le "Guide Pratique"... numéro spécial édité par le S.N.I..S.C.E.F. en 1973.

IV/ L'AVENIR IMMEDIAT : Monsieur JULLIEN DAVIN ne cache pas que ces multiples activités coûtent cher. Or, la conjoncture actuelle touche durement les fabrications de produits chers, devenus nécessaires aux Sociétés du type de l'Europe occidentale, et qui, ces dernières années, leur avaient été largement offerts. Un chef d'entreprise doit, d'abord, dans notre régime actuel, assurer un certain profit, et le plus largement possible, la sécurité de l'emploi.

Une gestion prudente impose à la Direction de CROUZET dans l'immédiat :

- de stopper certains investissements : la 2ème et la 3ème tranches de l'usine à construire, chemin de Priffaut
- de supprimer les travaux en équipe

- de diminuer fortement les travaux à domicile
- de supprimer la sous-traitance

Ces restrictions qui lui paraissent pour le moment indispensables sont durement ressenties par Monsieur JULLIEN DAVIN, à qui il faut reconnaître le sens de ses responsabilités de "patron" et le dynamisme nécessaire dans des situations difficiles (1)

B/ S.A. CROUZET, D'APRES LE PERSONNEL : Quelques questions avaient été posées par nos collègues à la suite de l'exposé du 27 novembre.

Le temps paraissait pour des réponses explicites. On en retiendra deux :

- le rôle des Syndicats chez CROUZET
- CROUZET est-il une "communauté" ressentie comme telle ?

1/ Tous les collègues consultés, présents ou non à l'Assemblée, ont souhaité connaître aussi le point de vue du personnel. Voici quelques brèves informations, de sources syndicales.

Il faut rappeler d'abord que dans toute entreprise, des Délégués du Personnel, élus annuellement présentent à l'employeur les revendications des salariés, individuelles ou collectives, se rapportant au travail, et en saisissent, dans certaines conditions, l'Inspection du Travail.

D'autre part, trois Collèges électoraux : ouvriers et employés, agents de maîtrise, cadres supérieurs, désignent tous les deux ans, des représentants au Comité d'Etablissement (chez CROUZET, l'établissement de VALENCE comprend les quatre "unités" ou usines de VALENCE et environs). Ces délégués d'entreprise, titulaires et suppléants sont réunis légalement par le Président Directeur Général ou son représentant pour examiner la gestion, et n'ont pas de rôle revendicatif. Un représentant de chaque syndicat reconnu assiste aux délibérations avec voix consultative (comme les membres suppléants)

1°/ Le syndicat national indépendant des salariés de CROUZET et filiales ou S.N.I.S.C.E.F., créé en 1961, est de beaucoup le plus nombreux. A VALENCE il a 16 délégués du personnel sur 30 et 10 sièges sur 16 au Comité d'Etablissement. A ALES, les 16 délégués du personnel et les 8 délégués d'Etablissement sont affiliés au S.N.I.S.C.E.F.

Le Syndicat (voir les premières pages de son "Guide pratique") s'affirme indépendant des autres syndicats, opposé à la lutte des classes et à la dictature des grandes confédérations, partisan d'un syndicalisme lié à tous les aspects de la vie économique et sociale, d'une action continue de concertation et coopération avec la Direction générale de l'entreprise qui, dans le domaine social a contribué à placer CROUZET "au tout premier rang sur le plan régional, voire national". C'est d'ailleurs l'intérêt bien compris de la Direction que "l'instauration d'un climat de paix sociale dans l'Entreprise... comportant une certaine hardiesse de sa part". Tous les avantages professionnels et sociaux sont rendus possibles par cette entente. Mais si la Direction devenait "une direction de combat", il faudrait recourir à d'autres armes pour faire respecter les droits du personnel.

Le S.N.I.S.C.E.F. affirme qu'il joue un rôle important dans les Commissions d'études formées par les Comités d'Etablissements (travail féminin, hygiène et sécurité, formation professionnelle, etc...)

2/ Les deux grandes confédérations C.G.T. et C.F.D.T. donnent les nombres suivants des élus aux Comités d'entreprises (ou établissements) pour l'ensemble de la France.

C.G.T. - 68 à 70 % des élus

C.F.D.T. - 17 à 19 % des élus

-C.F.O. 5 à 6 %

-autres syndicats : 5 à 6 %

(1) Un industriel qui était aussi un psychologue, auteur d'ouvrages de caractériologie féminine, il y a quelques années : "Le chef d'entreprise, c'est un philosophe en action".

Leurs sections se partagent chez CROUZET à peu près à égalité, moins de la moitié des voix qui ne vont pas au S.N.I.S.C.E.F.

Voici quelques chiffres, communiqués par un membre du Comité Syndical C.F.D.T., pour VALENCE :

(1974 - 1er collège	1973 : 2ème collège)
(votants : 2 388	votants : 577)
(C.G.T. 446	C.G.T. 115)
(C.F.D.T. 548	C.F.D.T. 185)
(Indépendants 1282	Indépendants 272)

De son côté, le secrétaire délégué de l'U.G.I.T (union locale CGT) donne les chiffres suivants pour les élections des délégués du personnel :

<u>S.N.I.S.C.E.F</u>	<u>C.F.D.T</u>	<u>C.G.T.</u>
1er collège : environ la 1/2 des voix	60 % de l'autre 1/2 moins de 50 %	- -
2ème collège : entre 40 et 45 %	pas de syndicat de cadres	35 %
3ème collège : 65 %		

On sait que les deux confédérations refusent en principe la participation des salariés à la gestion capitaliste dans le régime actuel, et que les contacts dans les comités d'établissements (ou entreprises) ne vont pas sans heurts.

3°/ Il existe chez CROUZET VALENCE, deux sections affiliées à la C.G.T. : ouvriers et employés-et cadres et techniciens. Un seul est théoriquement reconnu par la Direction. Les deux le sont en fait. Le Secrétaire de la Section des cadres, interviewé, reconnaît que les salaires sont "intéressants", que le personnel a joui jusqu'à une date récente de la sécurité de l'emploi. Mais il juge que les avantages sociaux sont moindres qu'ils pourraient l'être, étant donné l'expansion considérable (voir partie A).

Les comptes-courants bloqués constituent une épargne forcée, et l'attribution de coupures d'actions, un effort de la direction pour associer le personnel aux bénéficiaires et aux risques de sa gestion.

Les cotisations gratuites à la Mutuelle (50 % des fonds dont dispose le Comité d'Entreprise) favorisent peu l'esprit mutualiste, et ces 120 ou 130 millions seraient mieux employés à des actions sociales.

Le rôle des délégués du personnel et des représentants syndicaux aux Comités d'Etablissements consiste à résister à la volonté de la Direction d'intégrer le personnel, à faire augmenter les avantages professionnels et sociaux, à défendre le plein emploi, très menacé actuellement (en particulier à domicile).

4°/ La C.F.D.T. est issue, on le sait de la C.F.T.C. En 1964, la transformation s'était faite en Drôme-Ardèche à une énorme majorité. Elle revendique chez CROUZET un "poids moral" plus fort que le pourcentage de ses élus : ses informations paraissent dignes de foi à l'ensemble du personnel. Ses délégués, très soucieux de solidarité interprofessionnelle, se montrent très actifs -sans concurrencer l'action des Délégués C.G.Tistes- et s'efforcent de peser avec eux sur la gestion directoriale. Eux aussi critiquent la répartition : 30 % et 70 % des fonds de participation, et la forme de la Mutuelle d'Entreprise.

II/ Existe-t-il un "esprit CROUZET", le personnel se sentant différent, et quel que peu à part de la population salariée valentinoise ?

-Les Valentinois le pensent : CROUZET est la plus grosse entreprise drômoise ; elle occupe des usines vastes et modernes. Son personnel d'un niveau professionnel souvent élevé, bien rétribué, qui dispose de ses organisations so-

cio-culturelles, aurait conscience de former un groupe humain d'une qualité supérieure à la moyenne des employés et cadres drômois, et serait peu enclin à collaborer avec des groupes parallèles.

-Ce jugement paraît excessif et en partie injuste. Si les responsables syndicaux C.F.D.T. reconnaissent qu'il existe un certain "esprit CROUZET", ils en rendent responsables la Direction et les syndiqués "indépendants". Le délégué syndical C.G.T. interrogé, insiste sur la volonté patronale d'intégrer le personnel, et la solidarité intéressée de beaucoup de salariés. Les cadres "importés" en majorité (3 à 5 drômois sur 10 électroniciens techniciens), chez qui la C.G.T. est relativement plus forte que chez les ouvriers et employés du premier collège se sentent beaucoup moins que ceux-ci solidaires d'un "groupe CROUZET". Ils refusent de se considérer comme une élite technicienne exceptionnelle ; "CROUZET" fait beaucoup moins de "recherches" que de "développement" et applications multiples.

Ces différents points de vue étant compréhensibles et inévitables, nous avons cru devoir les rapporter ici. La presse régionale donne assez fréquemment sur la vie de "CROUZET" des communiqués qu'il faut lire avec attention, en étant informé le plus objectivement possible sur ce qu'est cette importante et complexe entreprise.

Nous souhaiterions que les collègues qui ont écouté Monsieur JULLIEN DAVIN le 27 novembre, et à plus forte raison les absents, qui n'ont pas reçu un exemplaire du Rapport de l'exercice financier de 1973, trouvent dans les pages ci-dessus des informations valables.

A été chaleureusement accueillie l'invitation que nous a faite, de sa seule initiative, Monsieur JULLIEN DAVIN, à visiter au printemps, la grande usine de VALENCE LE HAUT. Nous l'en remercions sincèrement. Notre Bulletin n° 2 en précisera le rendez-vous.

La Secrétaire,

A. BERNARD